

PME en difficulté – La matinée du 725 CO

17 décembre 2021 (Genève, le matin)

Public visé

- Dirigeants d'entreprise
- Organes de révision
- Consultants
- Fiduciaires
- Conseillers
- Avocat

Contenu

- Articles 725 et suivants CO
- Insolvabilité, perte de capital et surendettement
- Sursis concordataire
- Mesures d'assainissement
- Convention de postposition
- Responsabilité des administrateurs et de l'organe de révision

Conditions-cadres

Pas de prérequis particuliers

Vos avantages

Vous connaîtrez

- Les dernières évolutions, notamment législatives, en la matière
- Les différentes notions d'insolvabilité, de perte de capital et de surendettement
- Les différents enjeux dans le domaine en matière fiscale, de révision et juridiques

Vous saurez

- Identifier les cas d'application des articles 725 et suivants CO
- Conseiller vos clients dans les mesures à adopter
- Proposer/évaluer les mesures d'assainissement

Responsables du séminaire

Alexandre Gachet, LL.M. (Genève), avocat, associé au sein de l'étude Kellerhals Carrard, Lausanne

Yanick Platel, Expert fiduciaire diplômé, Platel Conseil & Audit SA, Lausanne

Conférenciers

Jean-Philippe Bindschedler, MSc HEC, expert-comptable diplômé, expert fiscal diplômé, US CPA, Managing Partner au sein de ValoremTax, Lausanne

Alexandre Gachet, (voir ci-dessus)

Yanick Platel, (voir ci-dessus)

Date

17.12.2021 le matin

Lieu

Fairmont Grand Hotel Geneva
Quai du Mont-Blanc 19
1201 Genève
www.fairmont.com/geneva

Prix du séminaire

CHF 410.- non-membre
CHF 360.- collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 4 heures par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.

Programme

	Thèmes	Conférenciers
08.30–09.00	Café d'accueil	
09.00–10.15	Etude de cas pratiques accompagnée d'éclairages théoriques sur les principaux aspects comptables, fiscaux et juridiques	Jean-Philippe Bindschedler Alexandre Gachet
10.15–10.45	Pause-café	Yanick Platel
10.45–12.15	Suite de nos études de cas	
12.15–12.30	Conclusion	

Dispositions

Font foi les Conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch, en particulier:

Inscription et conditions générales

Toute inscription doit être munie d'une signature manuscrite ou électronique et s'effectue via notre plate-forme en ligne. Le prix est intégralement dû conformément à la facture envoyée à la suite du séminaire.

Délai d'inscription et d'annulation

Un mois avant la date de la manifestation

Toute inscription envoyée est engageante, même si, le cas échéant, la personne inscrite n'a reçu aucune confirmation de la part d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les horaires, la durée, le lieu et les conférenciers de la manifestation sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera

considéré). Autrement, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'annulation: sans frais

Annulation après le délai d'annulation, jusqu'à une semaine avant le début du séminaire: CHF 200.–

Annulation à partir d'une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

CGV et Déclaration relative à la protection des données

Font foi les Conditions générales de vente et la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch.